

# FORMATION LES ÉMOTIONS

8 ET 9 JUILLET 2019 - PARIS 7<sup>E</sup>

**Isabelle Roskam** et **Moira Mikolajczak**, professeures à la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université catholique de Louvain, en Belgique, dispensent deux journées de formation destinées aux accueillants et professionnels de la petite enfance.

**La formation abordera deux axes.**

**1. Les émotions des enfants :** la manière dont ils apprivoisent leurs émotions du premier cri à l'adolescence, mais aussi comprendre le rôle joué par les adultes qui interagissent avec eux, qu'ils soient parents ou professionnels.

**2. Les émotions des adultes, professionnels de l'enfance et parents :** réfléchir aux émotions qu'ils éprouvent en famille et au travail, les comprendre et développer des stratégies pour les apprivoiser.



**TPMA**  
Formation  
[www.tpma-formation.fr](http://www.tpma-formation.fr)

Places limitées.  
Renseignements et inscription :  
[www.tpma-formation.fr](http://www.tpma-formation.fr)  
[tpma.formation@yahoo.fr](mailto:tpma.formation@yahoo.fr)

FORMATION

# LES ÉMOTIONS

8 ET 9 JUILLET 2019 - PARIS 7<sup>E</sup>

## Journée 1

Les professionnels de la petite enfance sont dans un contexte professionnel où les émotions occupent une place importante. Prendre soin des tout jeunes enfants engendre souvent des émotions positives comme le plaisir ou l'émerveillement face à leurs premiers sourires et à leurs progrès. Mais les professionnels se trouvent aussi confrontés à un panel d'émotions négatives comme le stress ou le désespoir face à des pleurs intenses, à des colères fréquentes, ou à des problèmes de sommeil ou alimentaires. Les relations avec les parents peuvent également être la source d'émotions positives (par exemple lorsque le professionnel partage avec les parents les premiers pas de l'enfant) et négatives (par exemple lorsque le parent remet en question l'agir du professionnel). La première journée de formation sera consacrée à l'exploration des émotions des professionnels, à la compréhension des mécanismes sous-jacents à ces émotions et à la régulation des émotions « négatives » (ex. stress, colère, tristesse).

**Méthode :** Des exercices individuels et collectifs seront proposés par la formatrice.

**Intervenante :** Moïra Mikolajczak est Professeure à la faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation de l'Université catholique de Louvain (UCL) en Belgique. Ses travaux portent sur les compétences émotionnelles, la gestion du stress et des émotions, et le burnout. Elle a publié de nombreux articles et plusieurs livres de référence sur ces thématiques. En parallèle à ses activités de recherche et d'écriture, elle donne des formations dans ces domaines, supervise des coaches et cliniciens, et consulte auprès d'entreprises actives dans le domaine des émotions et de la prévention du burnout.

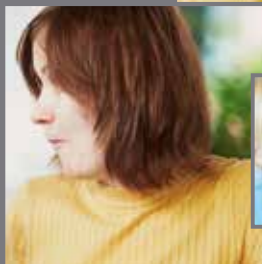


## Journée 2

Dès la naissance, les bébés sont capables d'exprimer des émotions comme la tristesse, la colère, le dégoût ou le plaisir. De nombreuses années seront cependant nécessaires pour qu'ils soient capables de réguler ces émotions, c'est-à-dire d'en influencer la durée et l'intensité. De ce fait, les tout-jeunes enfants ont besoin d'un co-régulateur pour les aider à gérer leurs émotions. Par exemple, lorsque le bébé pleure de manière intense, il a besoin qu'un adulte/donneur de soin le berce ou le distraie pour parvenir à apaiser ses pleurs. Lorsqu'il ne dispose pas d'un co-régulateur bienveillant, le bébé peut pleurer jusqu'à s'épuiser (et tomber endormi) ou jusqu'à des spasmes du sanglot. Dans son métier, le professionnel de la petite enfance joue un rôle permanent de co-régulateur émotionnel auprès des enfants. Ce rôle est primordial pour leur développement socio-émotionnel. Mais ce rôle est exigeant : le professionnel doit être lui-même à l'aise avec ses propres émotions (journée 1) et capable de repérer, interpréter et soulager les émotions de l'enfant. La seconde journée de formation sera consacrée à l'exploration des émotions des jeunes enfants, à la compréhension des mécanismes sous-jacents à ces émotions et à leur régulation.

**Méthode :** Pour ce faire, des exemples concrets, des vidéos et des exercices seront proposés par la formatrice.

**Intervenante :** Isabelle Roskam est Docteure en Psychologie et Professeure à la faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation de l'Université catholique de Louvain (UCL) en Belgique. Ses travaux de recherche portent sur le développement de l'enfant et la parentalité, en particulier les comportements difficiles chez l'enfant et le burnout parental. Elle a consulté dix ans comme psychologue clinicienne en neuropédiatrie aux cliniques Universitaires Saint-Luc à Bruxelles. Elle est aujourd'hui responsable des consultations psychologiques spécialisées en parentalité à l'Institut de recherche en sciences psychologiques (Ipsy) de l'UCL et du Certificat universitaire en accompagnement psychologique de la parentalité à l'UCL.



### Public et pré-requis

Accueillants et professionnels de la petite enfance.

Cette formation ne nécessite ni pré-requis ni niveau spécifique.

### Objectifs

Réfléchir sur les émotions éprouvées en famille et au travail, comprendre ces émotions et développer des stratégies pour pouvoir les apprivoiser et les gérer à court et long terme, découvrir comment les enfants apprivoisent leurs émotions du premier cri à l'adolescence, comprendre quel est le rôle indispensable joué par le co-régulateur en faveur du développement émotionnel.

### Durée

2 journées (12 heures).

### Tarifs

150 € (individuel)

300 € (formation continue)

### Suivi et validation

Évaluation de la formation par les participants et attestation de fin de formation.

### Lieu de formation

Asiem

6, rue Albert Lapparent - 75007 Paris

Tél. : 01 42 73 13 36

## TARIFS


- Inscription individuelle ..... 150 €
- Formation continue ..... 300 €

# Inscription individuelle

À retourner à TPMA Formation – Les émotions

40, avenue Saint-Jacques – 91600 Savigny-sur-Orge  
ou par mail sur [tpma.formation@yahoo.fr](mailto:tpma.formation@yahoo.fr)

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
CP : ..... Ville : .....  
Tél. : ..... Courriel : .....  
Je verse la somme de : .....

- Inscription individuelle : 150 €
- Paiement par chèque à l'ordre de TPMA Formation
- Paiement par carte bancaire  :

1 - Je note les 16 chiffres du n° qui figure au recto de ma CB : n° | | | | | | | | | | | | | | | |

2 - Je note les 3 derniers chiffres du n° qui figure au verso de ma CB : n° | | | | Expire fin | | | | | | Signature obligatoire :

- Je souhaite recevoir une facture

## Formation continue

### Afin de valider la convention de formation vous devez :

1° Remplir le formulaire et le transmettre à TPMA Formation  
40, avenue Saint-Jacques - 91600 Savigny-sur-Orge, ou par mail sur  
[tpma.formation@yahoo.fr](mailto:tpma.formation@yahoo.fr).

2° Vous recevrez une confirmation d'inscription avec la convention en  
double exemplaire.

3° Vous recevrez la facture, après service fait, le 10 juillet 2019.

Attention : l'inscription est valide uniquement à la réception de la  
convention de formation signée par l'employeur et l'organisme.

### CONVENTION SIMPLIFIÉE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (Article L.6353-1)

Entre les soussignés :

1 - TPMA Formation, 40, avenue Saint-Jacques, 91600 Savigny-sur-Orge, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité n° 11-91-055-75-91 auprès de la Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Dircecte).

2 - ..... représentée par .....

Pour Mme - M. : .....

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la sixième partie du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue.

#### Article 1 : Objet de la convention

L'organisme TPMA Formation organisera l'action de formation suivante :

► Intitulé de l'action de formation :

#### Les émotions

► Programme et méthodes : ci-contre

► Type d'action de formation (article L.6313-1 du Code du travail) :

**Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances**

► Dates : 8 et 9 juillet 2019

► Durée : 2 jours (12 heures)

► Lieu : Asiem – 6, rue Albert Lapparent – 75007 Paris

#### Article 2 : Effectif formé

L'organisme TPMA Formation accueillera :

Mme - M. : .....

Profession : .....

À Savigny-sur-Orge,  
Pour l'employeur\*  
Adresse de facturation  
.....  
.....

#### Article 3 : Dispositions financières

Le coût de la formation, objet des présentes, s'élève à 300 €.

#### Article 4 : Modalité de règlement

Le règlement s'effectue par virement à réception de la facture, établi à l'ordre de TPMA Formation.

#### Article 5 : Dédit ou abandon

En cas d'annulation écrite reçue à TPMA Formation au plus tard 30 jours avant le début du séminaire, les sommes versées seront remboursées, déduction faite de 10 € pour frais administratifs. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.

#### Article 6 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal d'Évry sera seul compétent pour régler le litige.

Pour l'organisme de formation\*\*  
Adresse du participant  
.....  
.....